

BULLETIN DE RÉSERVATION ALSH DE PRAYSSAS AOÛT 2025

Nom(s) et prénom de(s) l'enfant(s)

(Cochez les cases correspondantes)

DATES	MATIN	REPAS	A-MIDI
vendredi 1			
Lundi 4			
Mardi 5			
Mercredi 6			
Jeudi 7			
vendredi 8			
Lundi 11			
Mardi 12			

DATES	MATIN	REPAS	A-MIDI
Mercredi 13			
jeudi 14			
Lundi 18			
Mardi 19			
Mercredi 20			
Jeudi 21			
vendredi 22			

LES SORTIES SERONT A RÉSERVER DIRECTEMENT À L'ALSH

PRESTATION*	NB D'ENFANTS X JOURNÉES X €	NB D'ENFANTS X JOURNÉES SANS REPAS X €	NB D'ENFANTS X ½ JOURNÉE(S) X €	NB D'ENFANTS X ½ JOURNÉES + REPAS X €
SOUS-TOTAL				
+ SORTIES	Nom(s) sortie(s)	Montant sortie(s) €	TOTAL À RÉGLER : €	

*Pensez à ajouter 3 euros par présence si vous êtes issus d'une commune non conventionnée (communes renseignées en page 2).

Bulletin à détacher ou à copier et à renvoyer par courrier ou par mail accompagné du règlement à : Ifac 289 rue de Lille 47000 AGEN.

A retourner avant le 20 juillet

Merci toutefois de nous informer à l'avance de la présence de vos enfants.



ACCUEIL DE LOISIRS DE PRAYSSAS

JOUE, BOUGE, PROFITE !

UN ÉTÉ PLEIN D'ÉNERGIE



DU 7 JUILLET AU 22 AOÛT 2025



INSCRIPTIONS

TARIFS

TARIFS ALSH PRAYSSAS A partir de février 2024	Journées	Demi-journée	½ journée + repas	Journée sans repas
QF de 0 à 500€	4,30 €	2,85 €	6,50 €	5,70 €
QF de 501 à 856€	5,20 €	3,55 €	7,20 €	7,10 €
QF de 857 à 1100€	7,60 €	3,75 €	7,40 €	7,50 €
QF de 1101 à 1600€	8,50 €	4,05 €	7,70 €	8,10 €
QF > à 1600€	9,60 €	4,55 €	8,20 €	9,10 €

Un supplément de 3 euros sera demandé aux familles issues de communes n'ayant pas de convention avec la commune de Prayssas*.

Les tarifs journée de l'ALSH tiennent compte des aides de la CAF et de la MSA ainsi que du quotient familial de chaque famille. Les tarifs comprennent le repas du midi, le goûter, l'assurance, l'encadrement et l'animation quotidienne. Des suppléments pourront être demandés pour l'organisation de certaines sorties exceptionnelles et des mini camps.

INFORMATIONS

Les enfants sont acceptés dès 3 ans.

Ils doivent avoir acquis la propreté et être scolarisés.

Les dossiers d'inscription peuvent être récupérés sur simple demande ou retirés sur le site internet de l'ALSH : www.ifac.asso.fr/Accueil-de-loisirs-de-Prayssas

Les dossiers d'inscription devront être déposés à l'accueil de loisirs ou directement à l'ifac.

Toute admission à l'accueil de loisirs est soumise à une réservation réalisée au préalable au moyen des grilles fournies. Toutes les réservations non honorées seront facturées (sauf certificat médical).

Si vous n'avez pas réservé la place de votre enfant, il est possible qu'il ne puisse pas participer aux activités. (Voir règlement intérieur de l'ALSH sur le site internet onglet « inscription »)

Aucun enfant ne sera accepté sans règlement préalable.

*Liste des communes conventionnées avec Prayssas : Bazens, Cours, Fréguignon, Granges/Lot, Lacépède, Laugnac, Lusignan-Petit, Madaillan, Montpezat, Saint-Sardos, Sembas

CONTACT

Ifac Etb Gascogne et Guyenne 289 rue de Lille 47000 AGEN

ALSH : 07 82 49 06 46 Ifac : 05 24 38 14 17

Mail : alsh.prayssas47@yahoo.com

www.ifac.asso.fr/Accueil-de-loisirs-de-Prayssas

Permanences

Hors vacances scolaires

du lundi au vendredi de 10h à 16h – 05 24 38 14 17

En période de vacances scolaires :

du lundi au vendredi de 8h à 10h, de 13h30 à 14h30 et de 16h30 à 18h30 : 07 82 49 06 46

Durant les vacances : Téléphone de l'école de Prayssas : 05 53 95 02 76

BULLETIN DE RÉSERVATION ALSH DE PRAYSSAS JUILLET 2025

Nom(s) et prénom de(s) l'enfant(s)

(Cochez les cases correspondantes)

DATES	MATIN	REPAS	A-MIDI
Lundi 7			
Mardi 8			
Mercredi 9			
jeudi 10			
Vendredi 11			
Mardi 15			
Mercredi 16			
Jeudi 17			
Vendredi 18			

DATES	MATIN	REPAS	A-MIDI
Lundi 21			
Mardi 22			
Mercredi 23			
jeudi 24			
Vendredi 25			
Lundi 28			
Mardi 29			
Mercredi 30			
jeudi 31			

LES SORTIES SERONT À RÉSERVER DIRECTEMENT À L'ALSH

PRESTATION*	NB D'ENFANTS X JOURNÉES X €	NB D'ENFANTS X JOURNÉES SANS REPAS X €	NB D'ENFANTS X ½ JOURNÉE(S) X €	NB D'ENFANTS X ½ JOURNÉES + REPAS X €
SOUS-TOTAL				
+ SORTIES	Nom(s) sortie(s)	Montant sortie(s) €	TOTAL À RÉGLER : €	

*Pensez à ajouter 3 euros par présence si vous êtes issus d'une commune non conventionnée (communes renseignées en page 2).

Bulletin à détacher ou à copier et à renvoyer par courrier ou par mail accompagné du règlement à : Ifac 289 rue de Lille 47000 AGEN.

A retourner avant le 27 juin

Merci toutefois de nous informer à l'avance de la présence de vos enfants.

